

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31.12.2018

MOREREAU



AUDIT

MOREREAU AUDIT S.A.S.

Inscrite sur la liste Nationale des Commissaires aux Comptes
rattachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DU GERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31.12.2018

Aux membres,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DU GERS, relatifs à l'exercice clos le 31.12.2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01.01.2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Siège social : 10, Rue Reyer - 31200 TOULOUSE

Capital : 12 500 € - R.C.S. Toulouse 512 097 544

Tél : 05.61.13.84.66 – Télécopie : 05.61.13.40.29 – E-mail : rm.audit@morereau.fr

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Principes comptables :

- Les dispositions du règlement 99-01 du 16.02.1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations ont été respectées.
(annexe page 4)
- Les indemnités de fin de carrière sont partiellement couvertes par un contrat d'assurances et le montant résiduel figure dans les engagements hors bilan.
(annexe page 8)

- Estimations importantes :

- Les subventions à recevoir font l'objet d'une mention spécifique.
(annexe page 6)
- Les congés à payer et les charges s'y rapportant sont correctement appréhendés.
(annexe page 10)
- Les provisions pour risques et charges sont bien relatées.
(annexe page 9)

- Présentation d'ensemble :

- Le tableau de variation des fonds propres inclut le résultat en instance d'affectation.
(bilan page 2)
- Le suivi des fonds dédiés est exposé par nature de programme.
(annexe page 10)
- L'évaluation des contributions volontaires en nature a été servie tant au niveau des produits que des charges.
(compte de résultat page 4 et annexe page 14)

IV – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V – INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à TOULOUSE, le 07.06.2019

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



MOREREAU AUDIT S.A.S.
Le Président Robert MOREREAU

COMPTES ANNUELS

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au: 31/12/2017	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	3 113	3 113		
		TOTAL	3 113	3 113		
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat.out.industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	122 580	113 419	9 160	20 533
	TOTAL	122 580	113 419	9 160	20 533	
	Immobilisations financières	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	5 568		5 568	5 568
	TOTAL	5 568		5 568	5 568	
	Total I	131 261	116 533	14 728	26 101	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
		TOTAL				
	Créances	Avances et acomptes versés sur commande Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	272 906		272 906	218 446
	TOTAL	272 906		272 906	218 446	
	Divers	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	737 134 10 830		737 134 10 830	717 881 525
	Total II	1 020 872		1 020 872	936 853	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	1 152 133	116 533	1 035 600	962 955	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	43 098	43 098
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	394 188	394 188
	Report à nouveau	-14 367	1 628
	Résultat de l'exercice	66 843	-15 996
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
Total I		489 762	422 919
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	2 701	
	Provisions pour charges	96 046	122 985
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	181 250	167 335
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		279 997	290 320
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 442	26 732
	Dettes fiscales et sociales	203 046	208 869
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	11 350	14 114
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance			
Total III		265 840	249 716
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		1 035 600	962 955
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	265 840	249 716
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
 Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017

* Mission de Présentation Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services		
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations		
	Dons		
	Legs et donations		
Subventions d'exploitation			
Produits liés à des financements réglementaires	1 321 796	1 209 940	
Ventes de dons en nature			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	75 067	96 956	
Autres produits	53	2	
Total des produits d'exploitation I		1 396 917	1 306 899
Charges d'exploitation	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements		
	Achats	39 988	12 984
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	152 002	139 185
	Impôts, taxes et versements assimilés	75 560	60 685
	Salaires et traitements	719 235	720 250
	Charges sociales	316 625	339 058
	Dotations	12 189	21 321
	- sur immobilisations		
amortissements			
provisions			
Dotations d'exploitation			
- sur actif circulant : provisions			
- pour risques et charges : provisions	2 985	10 600	
Subventions accordées par l'association			
Autres charges	99	29 165	
Total des charges d'exploitation II		1 318 685	1 333 250
Résultat d'exploitation (I-II)		78 232	-26 351
Opérations courantes	Excédents ou déficits transférés		
	Déficits ou excédents transférés		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, transferts de charges	2 526	2 341
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers V		2 526	2 341
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières VI			
Résultat financier (V-VI)		2 526	2 341
Résultat courant avant impôt (I-II-IV+V-VI)		80 758	-24 010
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
 Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017
 * Mission de Présentation Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		224
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII		224
Résultat exceptionnel (VII-VIII)			-224
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		167 335	175 574
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		181 250	167 335
Total des produits (I+III+V+VI+XI) XIII		1 566 778	1 484 814
Total des charges (II+IV+VII+VIII+IX+X+XII) XIV		1 499 935	1 500 810
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		66 843	-15 996
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits		71 592	31 576
Bénévolat			
Prestations en nature		71 592	31 576
Dons en nature			
Charges		71 592	31 576
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services		71 592	31 576
Personnel bénévole			

**Association Mission Locale pour
l'Emploi**

ANNEXE

Exercice clos au 31/12/2018

Ce document contient 15 pages.



Sommaire

1	Faits majeurs de l'exercice	4
1.1	Evénements principaux de l'exercice	4
1.2	Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables	4
2	Informations relatives au bilan	5
2.1	Bilan actif	5
2.1.1	<i>Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux</i>	5
2.1.2	<i>Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation</i>	5
2.1.3	<i>Immobilisations corporelles. Mouvements principaux</i>	5
2.1.4	<i>Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation</i>	5
2.1.5	<i>Immobilisations financières</i>	5
2.1.6	<i>Créances</i>	6
2.1.7	<i>Produits à recevoir</i>	6
2.1.8	<i>Charges constatées d'avance</i>	7
2.1.9	<i>Valeurs mobilières de placement</i>	7
2.2	Bilan passif	7
2.2.1	<i>Réserves pour projets associatifs</i>	7
2.2.2	<i>Engagements pris en matière de retraite</i>	8
2.2.3	<i>Report à nouveau avant répartition du résultat</i>	8
2.2.4	<i>Etat des dettes</i>	9
2.2.5	<i>Provisions pour risques et charges</i>	9
2.2.6	<i>Charges à payer</i>	10
2.2.7	<i>Fonds dédiés</i>	10
2.2.8	<i>Produits constatés d'avance</i>	10
3	Informations relatives au compte de résultat	11
3.1	Ventilation de l'effectif moyen	11
3.2	Produits d'exploitation	12
3.3	Résultat exceptionnel	13
3.4	Contributions volontaires	14
4	Autres informations	14
4.1	Information relative à la rémunération des dirigeants.	14

4.2 Information concernant le Droit Individuel à la Formation 14



L'association présente les caractéristiques suivantes :

Total du bilan	1 035 600 €
Subventions	1 321 797 €
Résultat	66 844 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Événements principaux de l'exercice

Néant.

1.2 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

a) Règles et méthodes utilisées

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur, résultant des arrêtés du CRC (Comité de la Réglementation Comptable).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices.
- b) Il n'a pas été fait application des dispositions relatives à la réforme des actifs, l'impact sur les comptes ayant été jugé peu significatif.
- c) Sur l'exercice 2018, l'ensemble des prestations financières par l'état, les collectivités ont été comptabilisées en subventions. Elles figuraient en prestations sur l'exercice 2016.
- d) Sur l'exercice 2018, conformément à la position de la commission des études comptables de la compagnie nationale des commissaires aux comptes, subvention garantie jeune (Etat – Direccte), pour la partie relative à l'objectif quantitatif, a été portée en produit en fonction du nombre de mois d'accompagnements de jeunes ayant signé une convention.

Pour la partie qualitative en l'absence ^{de} la levée certaine de condition suspensive, aucun produit a été constaté par mesure de prudence.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Bilan actif

2.1.1 *Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux*

Aucun mouvement en 2018.

2.1.2 *Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation*

Linéaire sur 3 ans.

2.1.3 *Immobilisations corporelles. Mouvements principaux*

- Achat équipements de la salle informatique pour 816 €.

2.1.4 *Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation*

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	2 à 4 ans
Matériel de bureau et informatique d'occasion	Linéaire	1 à 2 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Les investissements relatifs au nouveau service « Garantie Jeune » ont été amortis sur 3 ans dans la mesure où la durée prévisionnelle de ce dispositif est de 3 ans.

2.1.5 *Immobilisations financières*

Type d'immobilisations	Valeur à l'actif
Prêts CILEO à 20 ans sur salaires 1999 à 2004	5 568.00 €

2.1.6 Créances

Créances	Montant brut	Liquidités	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	5 568 €		5 568 €
Produits à recevoir	284 €	284 €	
Créances clients et comptes rattachés			
Subventions à recevoir	260 978 €	260 978 €	
Autres (excédent taxe sur les salaires)	11 644 €	11 644 €	
Charges constatées d'avance	10 830 €	10 830 €	
Total	289 304 €	283 736 €	5 568 €

2.1.7 Produits à recevoir

	2018	2017
Subventions de fonctionnement à recevoir	260 978 €	203 762 €
IJ		1 227 €
Fournisseurs avoirs à recevoir		300 €
Etat – Taxe sur salaires	11 644 €	13 157 €
Tickets restaurant	284 €	
Intérêts courus à recevoir	362 €	271 €
Total	273 268 €	218 717 €

Ce sont des produits d'exploitation pour 272 906 €, et des produits financiers pour 362 €.



2.1.8 Charges constatées d'avance

Ce sont toutes des charges d'exploitation :

	2018	2017
Abonnement téléphone et fax comptabilisés d'avance	77 €	138 €
Abonnements et documentations comptabilisés d'avance	992 €	250 €
Pages jaunes comptabilisées d'avance	/	125 €
Frais pédagogiques comptabilisés d'avance	/	/
Locations comptabilisées d'avance	/	/
Maintenance et contrats entretien comptabilisés d'avance	14 €	13 €
Assurance comptabilisée d'avance	3 355 €	/
Tickets restaurant 2018 achetés d'avance	6 392 €	/
Total	10 830 €	526 €

2.1.9 Valeurs mobilières de placement

Il n'y a pas de valeurs mobilières de placement au 31/12/2018.

2.2 Bilan passif

2.2.1 Réserves pour projets associatifs

Intitulé des Projets	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin exercice
Charges de personnel	30 197 €			30 197 €
Investissements	26 966 €			26 966 €
Financement prêt CILEO	5 568€			5 568 €
Evaluation	9 147 €			9 147 €
Fonds de roulement	189 695 €			189 695 €
Autres projets associatifs	132 616 €			132 616 €
Total	394 189 €			394 189 €

2.2.2 Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite a été estimé par la CNP/Anticipa à un peu moins de 126 841 € au 31/12/2018, soit un montant de l'ordre de 190 262 € charges sociales incluses (avec un taux de charges de 50 %).

Cette estimation tient compte des modalités de la convention collective applicable aux Missions Locales depuis 2001, et constitue une simulation avec départ à la retraite des salariés à l'âge de 62 ans.

Un fonds externalisé auprès d'Anticipa (CNP) a été constitué au cours des exercices précédents. Il s'élevait à 94 595 € au 31/12/2018.

L'association a pratiqué une provision de 95 667 € pour couvrir le complément de charges (dont une reprise de 27 033 € sur le seul exercice 2018).

Ainsi entre les versements à Anticipa (94 595 €) et la provision totale de 95 667 € figurant au passif du bilan au 31/12/2018, le risque « engagements pris en matière de retraite » est entièrement couvert.

2.2.3 Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financiers destinées : - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		
Report à nouveau débiteur	14 367 €	
Solde	14 367 €	

2.2.4 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligatoires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	0 €	0 €		
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseuses et comptes rattachés	51 058 €	51 058 €		
Dettes fiscales et sociales	203 046 €	203 046 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	11 350 €	11 350 €		
Produits constatés d'avances	/	/		
TOTAL	265 455 €	265 455 €		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				

2.2.5 Provisions pour risques et charges

	Provision au 01/01/2018	Dotation provision 2018	Reprise provision en 2018	Provision au 31/12/2018
Provision œuvres sociales	285 €	284 €	190 €	379 €
Provision Taxe d'habitation		2 701 €		2 701 €
Sous – Total Prov. pour Risques et Charges	285 €	2 985 €	190 €	3 080 €
Provision pour IDR	122 700 €		27 033 €	95 667 €
Total	122 985 €	2 985 €	27 223 €	98 747 €

(1) : voir note n° 1-2-c-2

2.2.6 Charges à payer

Ce sont des charges d'exploitation pour 119 860 € en 2018 et le détail est le suivant :

	2018	2017
Fournisseurs factures. non parvenues	9 185 €	7 771 €
Indemnités stagiaires à payer	/	
Congés payés + charges sociales fiscale correspondantes	111 386 €	128 518 €
Total	120 571 €	136 289 €

Il n'y a pas de charges financières dues au 31/12/2018.

2.2.7 Fonds dédiés

	Fonds dédiés au 01/01/2018	Engagements à réaliser sur subventions attribuées en 2018	Report des ress. non utilisées sur subv. attribuées ant.	Fonds dédiés au 31/12/2018
Garantie jeunes	139 110 €	171 520 €	139 110 €	171 520 €
ARS	16 000 €	9 730 €	16 000 €	9 730 €
Emplois Avenir	12 225 €		12 225 €	
Total	167 335 €	181 250 €	167 335 €	181 250 €

2.2.8 Produits constatés d'avance

Néant.



3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation de l'effectif moyen

1 Directrice	EQTP	1
1 Directeur adjoint	EQTP	1
13 Conseillers	EQTP	13
3 Conseillères chargées de projet	EQTP	3
3 Chargées d'accueil / Ass. Administratives	EQTP	3
2 Assistantes de gestion	EQTP	2
		<hr/>
	EQTP	23

L'effectif représente en 2018 : 23 ETP.

A cet effectif il faut ajouter :

- 1 conseiller mis à disposition par Pôle Emploi : 1 ETP
 - 1 agent d'entretien mis à disposition par le Conseil Général : 0.5 ETP
- Soit : 1.5 ETP

Avec ces mises à disposition, l'effectif moyen de la Mission Locale est de 24.5 ETP.



3.2 Produits d'exploitation

	31/12/2018	31/12/2017
Subventions d'exploitation		
Direccte Fonctionnement	482 722 €	492 573 €
ARS	15 000 €	16 000 €
Alternance	/	
Conseil Régional fonctionnement	129 717 €	129 717 €
Subvention Conseil Général	107 000 €	97 000 €
Subvention commune d'Auch	27 000 €	27 000 €
Subventions autres communes	22 610 €	24 343 €
Pôle Emploi PAP	55 384 €	56 596 €
Pôle Emploi Poste	0	
PDI/RMI		
Autres subventions FSE		
Réussite Apprentissage	17 130 €	14 870 €
Contrat génération	2 385 €	
Garantie Jeunes	461 969 €	316 160 €
Parrainage direccte	5 490 €	4 880 €
Direccte EAV	/	15 988 €
FAJ	14 905 €	14 814 €
Total	1 321 797 €	1 209 940 €



	31/12/2018	31/12/2017
Reprises sur amortiss. Prov. et transf. Charges		
Repr. provision. dépréciation créances		
Reprise provision risques et charges	27 223 €	46 065 €
Remboursement assurances	/	1 304 €
Remboursement PROMOFAP	11 591 €	3 906 €
Remboursement I.J.	19 395 €	4 442 €
Remboursement VAUBAN HUMANIS	0 €	599 €
Remboursement ASP-CUI	3 061 €	23 369 €
Remboursement tickets resto	11 584 €	12 541 €
Remboursement Pole Emploi	2 000 €	4 226 €
Frais de personnel	215 €	
Total	75 068 €	96 956 €
Autres produits		
Autres produits gestion courante	53 €	2 €
Produits gestion cour. /exercice antérieur	/	
Total	53 €	2 €

3.3 Résultat exceptionnel

	2018	2017
Amendes	/	225 €
Valeur comptable nette matériel sorti suite à vol commis		
Divers		
Dotation provision FSE		
Dot. Amort. Excep. agencements Marciac		
Total charges exceptionnelles	/	225 €
Résultat exceptionnel	/	- 225 €

3.4 Contributions volontaires

Les contributions volontaires ont été valorisées sur la base des informations communiquées par le Conseil Départemental (pour la mise à disposition des locaux et de la femme de ménage). Le détail du Conseil Départemental est le suivant :

Valeur locative des locaux : 15 306.11 €

Charges locatives : 11 286.23 €

dont :

Gaz :	1 975.88 €
Electricité :	1 635.51 €
Eau :	195.91 €
Produits d'entretien :	650.71 €
Entretien chaufferie :	747.25 €
Personnel de ménage :	5 117.97 €
Redevance ord. ménagères :	498.00 €
Travaux de réparation	0 €
Contrôles périodiques	285.00 €
Fournitures matériaux	180 €

Valorisation dons en nature pôle emploi : 45 000 €

4 Autres informations

4.1 Information relative à la rémunération des dirigeants.

Aucune rémunération n'est attribuée aux dirigeants de l'Association.

4.2 Information concernant le Droit Individuel à la Formation

Le DIF n'est plus géré par la Mission Locale depuis le 01/01/2015 conformément aux dispositions légales.



RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION 2018



7 RUE ARAGO 32000 AUCH



LE PUBLIC ACCUEILLI ET SUIVI EN 2018

LES JEUNES EN CONTACT EN 2018

3404 jeunes ont été en contact avec la Mission locale en 2018.

2318 jeunes sont dits « accompagnés »

Typologie des jeunes accompagnés

47.8% sont des femmes pour **52.2%** d'hommes.

5.4% sont mineurs, **48.5%** ont entre 18 et 21 ans et **46.1%** ont entre 22 et 25 ans révolus.

33.5% ont un niveau égal ou supérieur au niveau Bac.

27.7% ont un niveau 5 ou 4 non validé.

38.8% ont au plus un niveau 5 non validé.

Cet accompagnement a généré **19412 entretiens** avec les jeunes, soit près de 9 entretiens par jeune.

LES ENTREES DANS LES MESURES EMPLOI-FORMATION- ALTERNANCE

En 2018, il y a eu **2902** entrées sur des mesures.

- **2439** mesures emploi dont **198** mesures alternance
- **404** mesures formation

Les différents CDI et CDD de plus de 6 mois représentent 23% des mesures Emploi. (Hors alternance)

Les contrats en alternance représentent 8.4% des mesures emploi.

LES PMSMP

605 PMSMP ont été mises en place.

L'ACCOMPAGNEMENT : MESURES ET PROGRAMMES

LES EMPLOIS D'AVENIR

L'arrêt des entrées dans le programme Emploi d'Avenir ne signifie pas la fin du programme.
Les emplois d'avenir sont conclus pour une majorité d'entre eux pour 3 ans.
Au 01 Janvier 2018, **235** jeunes étaient encore dans le programme.

Les sorties du dispositif

Un pilotage mensuel en interne a été mis en œuvre pour le suivi des sorties de programme afin qu'à chaque jeune soit systématiquement proposé un accompagnement individuel et un suivi à 1, 3 et 6 mois, après la sortie en EAV.

En 2018, 67.6% des jeunes sont en sorties positives 6 mois après la sortie.

Le PACEA et La Garantie Jeunes

Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales.

Il répond à un objectif de lisibilité et de simplification et à la volonté des jeunes « d'arrêter de les mettre dans des cases ».

La **généralisation de la Garantie jeunes**, un accompagnement intensif et collectif d'une durée de douze mois, constitue une **modalité spécifique** du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie.

Il s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus, prêts à s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement.

Avant toute entrée en PACEA ou toute orientation vers un partenaire, **un diagnostic initial réalisé entre le conseiller et le jeune**, permet d'identifier la situation, les demandes, les besoins ou les attentes du jeune ainsi que les compétences acquises. Les conclusions de ce diagnostic initial, engagé avant toute orientation vers le PACEA, ont vocation à s'enrichir pendant toute la durée du parcours du jeune en PACEA grâce aux actions mobilisées par le conseiller et ses partenaires.

Le PACEA peut ouvrir droit à une allocation financière, en fonction de la situation et des besoins de l'intéressé. **Le montant mensuel de l'allocation ne peut pas excéder le montant mensuel du revenu de solidarité active (RSA) hors forfait logement.**

Elle est versée pendant les périodes durant lesquelles le bénéficiaire ne perçoit ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

LES JEUNES ENTRES DANS LE PROGRAMME

704 jeunes sont entrés dans le dispositif en 2018. 1162 jeunes sont dans le dispositif au 31 Décembre 2018.

- 54% sont des hommes pour 46% de femmes
- 14.1% sont mineurs
- 60.7% ont entre 18 et 21 ans
- 25.2% ont entre 22 et 25 ans
- 45.6% des jeunes ont un niveau infra 5
- 42 jeunes sont issus du QPV du Garros

En 2018 : **53 660 €** d'allocations ont été attribués aux jeunes.

LA GARANTIE JEUNES

En 2018, 335 jeunes sont entrés dans le dispositif sur **25 promotions**.

Quelques éléments de bilan :

- 972 jeunes accueillis depuis 2015
- 73 promotions réalisées dont 25 promotions en 2018
- Une moyenne de 13 participants par promotion

Public QPV : 96 jeunes soit près de 10%

Notre réseau d'entreprises s'est étoffé et s'est surtout qualifié. Les entreprises participent de façon plus efficiente lors des stages d'immersion à l'évaluation des compétences sociales, des savoir-être et les savoir-faire des jeunes.

LA FORMATION

Les conseillers de la mission locale informent sur les métiers, l'offre de formation professionnelle et les modalités d'accès. Ils construisent avec les jeunes un projet professionnel, en évaluant leur situation, leurs acquis personnels, scolaires et professionnels et l'environnement économique. Ils assurent le positionnement des jeunes sur les actions de formation et accompagnent les parcours. Ils aident si besoin à activer le compte personnel de formation, CPF.

404 entrées en formation ont été réalisées.

Si l'on compare avec l'ensemble des missions locales d'Occitanie, un peu plus de 16% des jeunes accompagnés par la Mission Locale du Gers ont bénéficié d'une action de formation, contre 18.5% à l'échelle régionale, ce qui reste un bon taux malgré une offre moins diversifiée (pas de centre AFPA) qu'en milieu urbain et des problèmes de mobilité.

FORMATIONS CONSEIL REGIONAL

255 jeunes sont entrés en formation avec un financement du Conseil Régional. Ils ont bénéficié de **275 entrées**. On constate une **baisse de 6.4 %** du nombre de situation formation Conseil Régional par rapport à 2017 (294).

L'ALTERNANCE A LA MISSION LOCALE DU GERS

DES ATELIERS HEBDOMADAIRES DEDIES A L'ALTERNANCE DANS LES LOCAUX DE LA MISSION LOCALE

Du mois d'avril au mois d'octobre les mercredis matin, la Mission Locale propose dans ses locaux des ateliers d'accompagnement à la recherche de contrats d'apprentissage pour des jeunes souhaitant réaliser un projet apprentissage. Dans ces ateliers, tous les projets sont étudiés quel que soit le niveau du diplôme et quel que soit le secteur professionnel souhaité.

22 ateliers ont été proposés aux jeunes

DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT A L'ALTERNANCE

- **Le dispositif « Objectif apprentissage »** est financé par le Conseil Régional et est mis en œuvre par L'Ecole des métiers de Pavie. Ce dispositif s'adresse en priorité à des jeunes non titulaires d'un diplôme professionnel. Pôle emploi, Cap Emploi, et la Mission Locale sont prescripteurs.
- **Zoom sur le partenariat avec le Geiq « flexim formation ».**
Ce partenariat a pour projet de permettre à des jeunes d'accéder aux opportunités d'emploi local tout en se professionnalisant (obtention des CACES, préparation de diplômes, certifications et titres professionnels) et/ou en participant au financement de leur mobilité (obtention du permis B). C'est une étape dans le parcours des jeunes.
Deux sessions d'informations collectives ont été organisées au sein de la Mission Locale du Gers : 26 d'entre eux ont signé un contrat de professionnalisation en 2018.
- **Un forum apprentissage organisé par le Conseil Régional.**
Organisé le 30 Mai 2018 , avec l'appui des chambres consulaires, des CFA du Gers, de la communauté des communes Grand Auch Agglomération et le service public de l'emploi, il permet de mettre un focus sur l'apprentissage en début de campagne. Les jeunes ont été invités à venir se renseigner sur les formations par Apprentissage, déposer leur candidature et participer à des entretiens de pré-recrutements.

PLATEFORME DE SUIVI ET D'APPUI AUX DECROCHEURS

Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs sont le mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes mis en place en 2011.

Dans notre département, ces rencontres sont organisées et animées par les CIO.

Elle se tiennent une fois par mois dans chacun des CIO d'Auch et de Condom.

Partenaires : la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, le CFA Agricole Beaulieu-Lavacant, le CFA de Pavie, Pôle Emploi et la Mission Locale du Gers.

En 2018, il y a eu :

- 10 rencontres PSAD à Auch.
- 7 rencontres PSAD à Condom.

66 jeunes ont été orientés et reçus sur les PSAD.

26 jeunes ont été orientés vers notre structure, soit **39,4%**.

DEVELOPPEMENT D' ACTIONS POUR FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI

PARTENARIAT Pôle Emploi/MISSION LOCALE : LE PPAE

La convention locale décline le cadre d'intervention dans une logique de concertation et de complémentarité pour une offre de service partenariale.

En outre, dans le cadre de la co-traitance, la Mission Locale du Gers met en œuvre des Projets Personnalisés d'Accès à l'Emploi pour des jeunes demandeurs d'emploi dont l'accès ou le retour à l'emploi va de pair avec la résolution de diverses difficultés sociales, personnelles ou de santé qui nécessitent un accompagnement personnalisé.

348 jeunes ont intégré ce programme, de janvier à décembre 2018, pour un objectif prévu entre 260 et 330 jeunes.

LE RESEAU DE PARRAINAGE

Constitué au sein de la Mission Locale, le réseau de personnes ressources, cadres retraités du pro BTP (réseau national regroupant les caisses de retraite du BTP et des industries graphiques) est aujourd'hui un véritable outil au service des projets des jeunes et de l'accompagnement vers l'emploi.

18 jeunes ont bénéficié du dispositif en 2018, dont **3** issus du QPV Garros.

LES ATELIERS DE PREPARATION AUX CONCOURS SANITAIRES ET SOCIAUX

La mission locale propose un accompagnement à la préparation orale des concours sanitaires et sociaux (auxiliaire de puériculture, aide-soignant, accompagnant éducatif et social, moniteur éducateur, éducateur spécialisé, infirmier, assistant de service social, éducateur de jeunes enfants).

En 2018, 18 personnes ont été accompagnées.

L'ANTENNE DE L'ISLE JOURDAIN

L'antenne Mission Locale installée pour la dernière année au sein de la MCEF permet un accompagnement individualisé des jeunes sur la zone.

2 conseillers interviennent sur le secteur et des permanences délocalisées sont organisées par la Mission Locale sur Lombez, Mauvezin et Samatan.

Ainsi, **494 jeunes** ont été accompagnés au cours de l'année 2018 dont **192 en premiers accueils** sur les 4 communautés de communes couvrant le périmètre d'intervention de la MCEF.

Les jeunes accompagnés sur ce territoire **correspondent à 21.3%** des jeunes accompagnés **sur le département**.

En outre, **2 promotions Garantie Jeunes ont été organisées à l'Isle Jourdain, pour un total de 35 jeunes malgré un manque persistant de locaux dédiés.** (Depuis la première année de lancement en 2015, 113 jeunes ont bénéficié de ce dispositif sur l'Isle-Jourdain, soit 11.6% des entrées du département.)

LES FORUMS

La Mission locale a participé à 5 forums en 2018.

2^{ème} EDITION DU SALON TAF (Travail-Avenir-Formation) de la Région sur le Gers à AUCH Le 14 Mars 2018

FORUM DE RECRUTEMENT DE FLEURANCE LE 29 Mars 2018

FORUM DE L'EMPLOI LOCAL à NOGARO LE 18 Avril 2018

FORUM DE L'EMPLOI DE GIMONT LE 05 Octobre 2018

Ce forum a été mis en place en 2011, dans le cadre des rencontres aéronautiques et spatiales de Gimont.

FORUM EMPLOI « La Viticulture recrute » A EAUZE LE 30 octobre 2018

CONTRAT DE VILLE – QUARTIER DU GRAND GARROS

Dans le cadre du SPE, la Mission Locale participe au suivi des demandeurs d'emploi.

123 jeunes accompagnés par la Mission Locale.

161 mesures emploi ou formation.

84 jeunes entrés sur un dispositif d'accompagnement renforcé.

41 stages PMSMP.

ACTIONS RELATIVES A LA CITOYENNETE, AU LOGEMENT, AUX PROJETS DES JEUNES, A LA SANTE ET LA PRECARITE

RESEAULEMENT EGALITE 2018

La mission locale est signataire de la Charte « réseaullement égalité » dans le Gers et développe dans ce cadre des actions de sensibilisation aux questions d'égalité homme femme et de lutte contre les discriminations.

En 2018, 5 ateliers égalité homme/femme ont été mis en place :

- 3 à Auch, 1 à Lombez et 1 à Nogaro.

Au total, **67 jeunes** ont assisté à ces ateliers.

Le 16 octobre 2018, le réseau a fêté ses 10 ans.

Un forum a été organisé. La mission locale y tenait un stand qui se voulait dynamique et participatif.

Nous avons voulu que ce stand soit un stand tenu et animé par des jeunes. Les jeunes présents se sont relayés toute la journée et ont animé les 3 actions phares du stand :

- **Le mur de l'égalité**
- **Le Quizz de l'égalité**
- **« Le conseil des jeunes sur l'orientation »**

LES APPARTEMENTS RELAIS

Les appartements relais sont mis à disposition pour une durée de 2 à 6 mois, permettant le suivi dans l'emploi, une aide éducative budgétaire et la préparation de la sortie du dispositif.

En 2018, 4 appartements ont été mis à disposition des jeunes.

8 jeunes ont bénéficié de ce dispositif.

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES

Ce Fonds vise l'aide aux jeunes de 16 à 25 ans, français ou étrangers, en situation de séjour régulier en France, qui connaissent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Ces aides sont destinées à favoriser une démarche d'insertion.

366 demandes soit une hausse de 12.9% en 2018.

57 369 € ont été attribués.

ACTION MANGER BOUGER : AGIR POUR L'AVENIR

Actions de promotion de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique auprès des jeunes accompagnés par la Mission locale du Gers

En réponse à des appels d'offre de L'ARS depuis 2012, la Mission Locale du Gers met en place des actions de prévention.

Mise en œuvre de l'action en 2018.

Le projet s'est décliné selon trois types d'actions.

- **7 informations collectives (68 jeunes)** sur l'alimentation équilibrée et les bienfaits du sport dans le cadre de la Garantie Jeunes
- **25 séances d'activités sportives (196 participants) Sport hebdomadaire** en partenariat avec le CDOS et des associations sportives
- **8 ateliers nutrition équilibrée et petits budgets avec une diététicienne.**

ACTION DE PREVENTION SANTE CPAM

Accès aux droits :

Ouverture / vérification des droits Ouverture des droits des jeunes

Informations, désignation d'un médecin traitant

Accès aux soins des jeunes :

Examen de santé complet qui prévoit un examen médical personnalisé avec un professionnel de santé, plusieurs examens de dépistage adaptés à chaque jeune, analyses, examen de la vue et de l'audition.

Selon les difficultés repérées, un suivi social et une orientation vers un médecin spécialiste peuvent être proposés.

En 2018, **217 jeunes** ont bénéficié d'un bilan de santé. (112 en 2017)

FONDS DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN ET D'INITIATIVE DES JEUNES

Le Conseil Départemental du Gers, l'Etat (DDCSPP), la Caisse d'Allocations Familiales du Gers et la Mission Locale mettent en œuvre un dispositif départemental d'aide aux jeunes porteurs de projets.

L'objectif de ce fonds est d'aider au développement, au soutien de l'initiative des jeunes dans tous les domaines qui les concernent et à faciliter la mise en œuvre de projets innovants et d'utilité sociale.

En 2017, le Jury s'est réuni **2 fois** et a procédé à l'audition de **6 projets**.

Le montant des aides attribuées est de **10 000 €**.

Les cadres d'intervention et orientations 2019

Les cadres d'intervention et orientations 2019

ETAT

Le financement de l'Etat prend en compte l'ensemble de l'offre de services de la Mission locale dans une logique de cohérence et de complémentarité de l'action publique en faveur des jeunes confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle et sociale.

L'année 2019 est une année transitoire vers la globalisation des crédits de l'ancienne CPO classique et ceux de la Garantie Jeunes. Pour procéder à la répartition des crédits, et dans la continuité des années précédentes, la subvention est indexée sur trois catégories de critères, basés sur le contexte (20 %), l'activité (50 %), les résultats (30%), permettant de fixer un poids de la Mission locale en fonction du volume de son activité et de ses performances en 2018. Le poids a été fixé à 2,8%, soit une hausse en 2019.

CONSEIL REGIONAL

La Région apporte son soutien financier aux Missions Locales de Midi-Pyrénées dans le cadre de sa politique régionale en faveur de « l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes ».

POLE EMPLOI

En 2015, l'accord cadre partenarial entre Pôle Emploi et le réseau national des Missions Locales a été formalisé par la mise en œuvre d'une convention, dans un cadre rénové, basé sur la complémentarité et les savoir-faire respectifs dans un projet global de coopération. L'agence mise à disposition par Pôle emploi a réaffecté sa structure à leur demande début 2019 et un avenant financier à la convention a été mis en œuvre en prenant en compte les coûts salariaux permettant le remplacement de la salariée.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental du Gers et la Mission Locale signent une convention d'objectifs et de prestation de service visant la complémentarité des actions que développe le Conseil Départemental en matière de solidarité. La convention intègre en 2019, l'accompagnement des jeunes bénéficiaires du RSA.

Délégation de la gestion du fonds d'aide aux jeunes et du dispositif ID jeunes.

Mission Locale du Gers



Les grandes orientations sont donc les suivantes :

- Le PACEA.
- La Garantie Jeunes.
- Le projet de coopération avec Pôle emploi y compris le PPAE.
- L'accompagnement de jeunes RSA
- L'accompagnement des jeunes à la Formation.
- Le Contrat de Ville QPV Grand Garros.
- La mise en œuvre de contrats aidés : CUI PEC.
- Les relations aux entreprises.
- Le développement de l'alternance.
- Les Forums Emploi.
- La semaine de l'Industrie.
- Le Parrainage des jeunes.
- Mobilité des jeunes.
- Le Fonds d'Aide aux Jeunes.
- Santé des jeunes : Action « Manger, bouger : agir pour l'avenir » ARS.
- Réponses à des appels d'offre dans le cadre du PIC (plan d'investissement dans les compétences).

CONVENTIONS

Lors de l'Assemblée Générale, notre Commissaire aux Comptes vous présentera son rapport spécial sur les Conventions visées par l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

PROJETS DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice ouvert le 01/01/18 et clos le 31/12/18, approuve les comptes annuels dudit exercice ainsi que les rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce, prend acte qu'il n'en existe pas.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice de

66 843 €

comme suit :

- report à nouveau	14 367 €
- réserve pour projet associatif	52 476 €

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du budget de l'exercice en cours arrêté à : 1 470 237 €.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et accomplir toutes formalités.

Fait à AUCH, le 13 Mai 2019

La Présidente déléguée
Madame Héléne ROZIS LE BRETON